

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/08/127

**Objet** : 127 - Parrainage de la manifestation « CHALLENGE SPORTIF 2023 »

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la participation, en tant que parrain, du sportif Damien ELOI à la manifestation « CHALLENGE SPORTIF » du 2 septembre 2023,

### Décide

De signer la convention portant « Parrainage de la manifestation CHALLENGE SPORTIF 2023 » du 2 septembre 2023, avec Monsieur Damien ELOI demeurant en Allemagne.

- Durée de la prestation: Journée du 02/09/2023.
- Montant des prestations : 578,71 € TTC au titre des frais de déplacement.

Fait à Vire Normandie, le 28 août 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230828-DM202308127-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Publication : 01/09/2023

Décision du Maire n°2023/08/127 du 28 août 2023

